



Punir les crimes industriels

Avancées et résistances dans le traitement pénal des désastres industriels

LUNDI 27 MAI 2013 – 10h-17h30 – Paris 17^e

9h45 : *Accueil des participants*

10h-10h30 : *Introduction*

Pascal Marichalar et Laure Pitti, sociologues (SAGE-CNRS / CRESPPA-CSU, Univ. Paris 8)

10h30-11h00 : *Justice pénale et santé au travail : le cas de Turin*

Pascal Marichalar, sociologue (SAGE-CNRS)

11h-11h30 : *L'action pénale internationale dans les questions de santé au travail.*

Actions françaises sur une pollution au plomb au Sénégal

François Lafforgue, avocat, cabinet Teissonnière et associés

11h30-12h00 : Discussion

- - - 12h00-13h30 : *Pause déjeuner* - - -

13h30-14h00 : *Action pénale, une piste supplémentaire pour l'action syndicale sur les conditions de travail*

Eric Beynel, commission santé et conditions de travail, Solidaires

14h00-14h30 : *L'Inspection du travail : possibilités et limites du recours au pénal en France*

Sylvie Catala, inspectrice du travail

14h30-15h00 : Discussion

- - - 15h00-15h15 : *Pause café* - - -

15h15-17h : * * * **Projection d'un film** * * *

« *Tumeurs et silences. Fos Etang-de-Berre : pollutions industrielles et cancers* »,

2013, réalisé par Jacques Windenberger, montage Anna Thillet.

Débat avec la salle.

17h-17h30 : **Conclusion de la journée**

Annie Thébaud-Mony, sociologue (IRIS-INSERM, GISCOP 93).

Journée d'étude « Punir les crimes industriels », lundi 27 mai 2013, 10h-17h30.

Considérer le monde du travail sous l'angle du droit pénal, c'est-à-dire des infractions et crimes qui y seraient commis, reste une pratique encore très marginale en France, alors qu'elle se développe ailleurs autour de grands procès.

Les entreprises restent pourtant des lieux où, tous les jours, des salariés sont exposés à des conditions de travail connues comme étant dangereuses, qui entraînent chez un nombre important d'entre eux des maladies et des accidents graves. Cette prise de risque délibérée de la part des responsables des conditions de travail, tolérée ou cautionnée par les pouvoirs publics, concerne également les riverains des sites d'activités à risques, comme l'a montré la catastrophe de l'usine AZF.

L'objet de cette journée d'étude est de questionner la non-pénalisation dans le monde du travail en France en mobilisant à la fois les sciences sociales (sociologie, histoire) et les pratiques et discours des catégories d'acteurs confrontées à ces questions dans leur travail et leur vie quotidienne (avocat, inspecteur du travail, représentant syndical, salariés et riverains dans la région de Fos Etang-de-Berre...), afin de mesurer les avancées et de comprendre les obstacles dans le traitement pénal de ces questions tel que prévu par les textes.

* L'entrée est libre et gratuite, sans nécessité d'inscription préalable.



Organisation :

Pascal Marichalar et Laure Pitti.

Séminaire « Maladies industrielles et mobilisations collectives », Cresppa-Csu, avec le soutien du DIM GESTES de la Région Île-de-France.

Pour plus d'informations : pascal.marichalar@gmail.com ou laure.pitti@csu.cresppa.cnrs.fr

Lieu :

Centre Pouchet du CNRS, 59/61 rue Pouchet, Paris 17^e. Salle de conférences.



Ligne 66, arrêt La Jonquière
Ligne 31, arrêt Guy Môquet ou Brochant-Cardinet



Ligne 13, station Brochant ou Guy Môquet



Ligne C, station Porte de Clichy, sortie rue de la Jonquière

